**40ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**HAÏTI**

(Genève, le 13 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation d’Haïti et la remercie pour la présentation de son rapport national. Nous nous félicitons des progrès notés par les mécanismes des droits humains de l’ONU et encourageons les autorités haïtiennes à poursuivre leurs efforts. Nous partageons toutefois les sérieuses préoccupations concernant la situation de l’impunité et de l’accès à la justice, tout comme la violence sexuelle contre les femmes et les filles en Haïti.

Ma délégation souhaite formuler les quatre recommandations suivantes à Haïti :

1. Mettre en place des cadres de gouvernance visant à mettre fin à l’impunité et à garantir un accès à la justice pout toute personne, afin de s’attaquer aux causes profondes de l’instabilité dans le pays ;
2. Interdire la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre et décriminaliser les relations entre personnes du même genre ;
3. Assurer, par un cadre juridique approprié, la protection des défenseurs des droits humains, journalistes et représentants de la société civile ;
4. Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Luxembourg souhaite beaucoup de succès à Haïti dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1min20sec ; n.13 ; 31.01.22 après-midi]*